

Département  
de la Dordogne

République Française

Arrondissement  
de Nontron

PROCES VERBAL DE LA REUNION

Canton de  
THIVIERS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

N° 2009/05 L'an Deux Mil Neuf, et le treize mai, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CLUZEAU Pierre, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. FAYE Bruno, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIT EXCUSES : M. CANTY Georges (procuration à M. COURNIL Bruno), Mme AUPETIT Carole (procuration à M. VACHER Roland), Melle GAILHBAUD Anaïs (procuration à M. JACCOU Michel), M. BOUTHIER Christophe (procuration à M. LOPEZ Patrick).

Date de convocation : 7 mai 2009

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur LARRIEUX a été désigné en qualité de secrétaire.

**1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2009**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

**2 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la répartition suivante concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2009.

ASSOCIATIONS	Subventions 2008		Propositions 2009	
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Fonctionnement	Exceptionnelle
<b>Sports</b>	<b>19 060,00</b>	<b>11 710,00</b>	<b>17 840,00</b>	<b>10 130,00</b>
La Thibérienne football	4 800,00		4 800,00	
Club athlétique thibérien	4 800,00		4 800,00	
THIVIERS Tennis Club	3 200,00		3 200,00	
THIVIERS Hand Ball Club	3 000,00	500,00	3 000,00	
Gaule thibérienne	600,00		600,00	
Boule thibérienne	250,00		0,00	
Gymnastique volontaire	240,00		240,00	
Club CEPV	700,00		700,00	
Entente cycliste		380,00		380,00
THIVIERS Badmington Club	150,00		150,00	
Pétanque	1 000,00		0,00	
KOBUDO	120,00	80,00	150,00	
Itiné-vert	200,00		200,00	
Tour de la Dordogne		750,00		750,00 (*)
Sport Auto Rallye		10 000,00		9 000,00
<b>Social, santé</b>	<b>5 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 300,00</b>	
A F A C 24	3 050,00		3 050,00	
Amicale des sapeurs pompiers	1 200,00		1 200,00	
Association des donneurs de sang	400,00		400,00	
S.O.S. Chats libres	150,00		150,00	
FNATH	100,00		100,00	
Ligue contre le cancer	200,00		200,00	
CIDFF	100,00		200,00	
<b>Retraités, Anciens combattants</b>	<b>1 440,00</b>		<b>1 440,00</b>	
Pompiers retraités de THIVIERS	1 200,00		1 200,00	
Comité de liaison Anciens Combattants	150,00		150,00	
Médaillés militaires	90,00		90,00	
<b>Education, Jeunesse</b>	<b>2 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>	<b>400,00</b>
Amicale laïque (Régulus)	500,00		500,00	200,00
Foyer socio éducatif du Collège	600,00		500,00	100,00 (*)
Association sport.Lycée Professionnel	450,00		400,00	50,00 (*)
Maison des Jeunes Lycéens	150,00		100,00	50,00 (*)
ACE Cœurs vaillants	50,00		50,00	
DDEN	50,00		50,00	
Voyages études lycée - collèges prov,	350,00		350,00	
<b>Loisirs, Culture</b>	<b>10 550,00</b>	<b>700,00</b>	<b>9 100,00</b>	<b>1 550,00</b>
Les Joyeux THIBERIENS	4 000,00		4 000,00	
ATECI	2 500,00	700,00	2 500,00	
ATECI (Boujedyane)	1 000,00		1 000,00	
Amis de Javea	100,00		0,00	
Association ATOUT CONTES	300,00		0,00	
Ensemble vocal VOCALIA	400,00		400,00	
ACTHIV	1 000,00		0,00	1 550,00 (**)
L'Ame & la mémoire de THIVIERS	150,00		200,00	
THIVIERS Théâtre	100,00		0,00	
Association Faiences de Thiviers	1 000,00		1 000,00	
<b>Tourisme, Economie, Animations</b>	<b>7 600,00</b>	<b>600,00</b>	<b>6 160,00</b>	<b>1 500,00</b>
Comité expansion éco.Foires aux Gras	5 000,00		5 000,00	
Comice agricole	700,00		700,00	
A D I L 24	200,00		210,00	
Thiviers en Fêtes	100,00		100,00	
Inter Asso	1 500,00			1 500,00 (**)
14 juillet (CAT)		600,00		
Docte collège Truffe & foie gras	100,00		150,00	
	<b>46 000,00 €</b>	<b>13 010,00 €</b>	<b>41 790,00 €</b>	<b>13 580,00 €</b>

**TOTAL**

**59 010,00 €**

**55 370,00 €**

(\*) versement sous conditions

(\*\*) convention départementale

Certaines subventions comme celle attribuée au « Foyer Socio Educatif du Collège » ou à l'association « Sport Lycée Professionnel » ne seront versées qu'après fourniture d'un rapport d'activité qui à ce jour n'est pas connu.

Monsieur COURNIL est étonné que certaines subventions, notamment pour « La ronde de SARCEIX » ou « l'entente cycliste », soient attribuées deux années de suite à titre exceptionnel

Il lui est répondu que ces subventions s'adressent à des associations extérieures à Thiviers qui organisent des manifestations ponctuelles, non pérennes, sur le territoire de la commune. La colonne « subvention exceptionnelle » permet une meilleure lisibilité sans changer le résultat final.

Le Maire précise que la subvention consacrée au « Sport Auto Rallye » est attribuée à une association thibérienne dans le cadre d'une manifestation ponctuelle, elle pourrait être changée de colonne.

Monsieur VILLEPONTOUX précise que, dans le cas d'ACTHiV, la subvention exceptionnelle de 1 500,00 € correspond à des manifestations organisées dans le cadre d'une convention départementale et qu'elle est consacrée à des évènements précis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant global des subventions aux associations pour l'année 2009 à 55 370,00 €, répartis selon le tableau ci-dessus.

### **3 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 juin 2008 a décidé d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public.

La Commission Commerce propose d'appliquer une redevance annuelle d'un montant de 10 € / m<sup>2</sup> pour les terrasses de commerces installées en centre bourg et 5€ / m<sup>2</sup> pour les terrasses en dehors du centre bourg.

Elle propose en outre d'appliquer cette redevance pour une occupation du domaine public non close et non couverte, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Monsieur LOPEZ fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission commerce. Il cite quelques exemples et tarifs de communes du département ayant instauré la redevance d'utilisation du domaine public.

Monsieur COURNIL propose d'appliquer un tarif unique de 5€ / m<sup>2</sup> pour l'ensemble des commerçants concernés.

Madame LANGLADE estime que le moment est mal choisi pour appliquer cette redevance compte-tenu des réunions de concertation actuellement en cours avec les commerçants. Elle précise que ce point n'a pas été abordé au cours de ces réunions et demande si les commerçants ont bien été consultés à ce sujet.

Monsieur LOPEZ répond que cette proposition de redevance est raisonnable compte tenu des tarifs pratiqués ailleurs et qu'elle a été évoquée avec plusieurs commerçants concernés.

Monsieur VILLEPONTOUX demande que soient précisées les zones retenues pour l'application des tarifs et pense qu'un prix unique de 5€/m<sup>2</sup> serait préférable.

Madame LANGLADE renouvelle sa remarque et se dit gênée par l'application de cette redevance alors qu'une l'étude commerciale sur la commune vient d'être présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 2 ABSTENSIONS (Mme LANGLADE et M. VILLEPONTOUX),

FIXE le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune à 10 € / m<sup>2</sup> pour les terrasses de commerces installées en centre bourg et 5€ / m<sup>2</sup> pour les terrasses en dehors du centre bourg,

DECIDE d'appliquer cette redevance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### **4 - TARIFS PISCINE – SAISON 2009**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs d'entrée à la piscine municipale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 comme suit :

	2004 pour mémoire	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2009
<b>Tickets Individuels</b>		
Adultes	2,10 €	<b>2,50 €</b>
Jeunes jusqu'à 18 ans	1,20 €	<b>1,50 €</b>
Groupes scolaires (minimum 10)	0,95 €	<b>1,00 €</b>

#### **Cartes d'abonnement (20 bains)**

Adultes	28,50 €	<b>30,00 €</b>
Jeunes jusqu'à 18 ans	21,50 €	<b>25,00 €</b>

#### **Cartes d'abonnement (40 bains)**

Familles nombreuses (3 enfants et parents)	46,00 €	<b>50,00 €</b>
--	---------	----------------

Ces tarifs n'avaient pas évolué depuis 2004 et ils ont été arrondis.

Madame LANGLADE s'étonne que des enfants voulant aller à la piscine le matin et l'après-midi, soient obligés de payer deux fois 1,50 €.

Il lui est répondu que toutes les piscines fonctionnent sur le même principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs d'entrée à la piscine municipale, à compter du 1<sup>er</sup> juin, selon la répartition ci-dessus.

#### **5 - SDE 24 – TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC « ZA TERRE DE L'OISEAU »**

La commune de THIVIERS est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public ont été réclamés sur la ZA « Terre de l'Oiseau » et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet dont le coût s'élève à : 25 481,04 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Monsieur RIDOIN expose ce projet d'éclairage public, demandé par les artisans de la zone pour des raisons de sécurité, et précise que sa demande au syndicat portait sur un projet moins important. Il regrette que le Syndicat n'ait pas voulu alléger la prestation mais présente cependant la proposition pour répondre au souhait des riverains.

Monsieur VILLEPONTOUX demande si les utilisateurs ne pourraient pas installer au niveau de leurs bâtiments des lampes à déclencheur de présence.

Madame LANGLADE précise que certains secteurs habités de la commune manquent d'éclairage alors que ce projet touche une zone d'activité privée.

Monsieur FAURE dit qu'aux 25 481,04 € d'investissement il faudra ajouter la consommation électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 CONTRE, 5 ABSTENSIONS (M.LOPEZ procuration de M.BOUTHIER, M.DOBBELS, M. MOUTON) et 1 POUR (M.RIDOIN) rejette ce projet d'éclairage public de la « ZA Terre de l'oiseau ».

## **6 - SDE 24 – TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC « LES MARIMONTS »**

La commune de THIVIERS est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit des aménagements aux MARIMONTS pour le montant suivant : 8724,27€ TTC.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qui a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est précisé que cet établissement public assure le préfinancement des investissements sur 10 ans.

Pour se libérer de la somme avancée, la commune de THIVIERS règlera chaque année une somme égale au 1/10ème du montant du décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations effectivement réalisés.

D'autre part, lors du paiement de la première échéance, la commune devra s'acquitter également, en sus, du montant des charges de gestion, d'étude et de suivi de l'opération, supportées par le Syndicat et fixées à 10 % du coût HT des travaux et fournitures.

Enfin, il est précisé que conformément aux dispositions adoptées en matière de FCTVA, l'échéancier qui sera transmis à la commune tiendra compte de la récupération du produit du Fonds par le Syndicat Départemental.

La commune de THIVIERS s'engage à créer chaque année les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au titre du remboursement de l'avance consentie par le SYNDICAT.

La commune de THIVIERS s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Monsieur RIDOIN précise que cet équipement a été demandé par les riverains et que le coût en est diminué par l'existence de poteaux en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 1 ABSTENSION (M. BOST), 1 CONTRE (M.FAURE) :

- DONNE mandat au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,

- APPROUVE le dossier qui lui est présenté,
- ACCEPTE que les travaux neufs d'éclairage public réalisés soient préfinancés sur 10 ans par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL,
- S'ENGAGE à régler annuellement au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, pendant 10 ans, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et de l'échéancier qui lui sera associé, la somme prévisionnelle représentant le 1/10ème de cet investissement,
- S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et de la déduction éventuelle du produit du FCTVA, dans la mesure de l'éligibilité des travaux.
- S'ENGAGE à régler en même temps et en sus du paiement de la première échéance, le montant des charges de gestion, d'étude et de suivi de l'opération, supportées par le Syndicat et fixées à 10 % du coût HT des travaux et fournitures
- S'ENGAGE à créer chaque année, les ressources nécessaires au paiement et à régler ponctuellement les sommes avancées à la date indiquée dans l'échéancier. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS.
- ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

#### **7 - ERDF – CONVENTION DE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE**

La convention de passage, avec la société ERDF, pour une ligne électrique souterraine « Restructuration HTAS 3x150 AI Départ Papeteries du Poste source de Thiviers » sur la parcelle de terrain (section AT N°46 Lieudit Le Repaire), doit être régularisée par un acte notarié.

Cette convention datant de 2004, il s'agit juste d'une régularisation d'acte.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer l'acte de régularisation de la convention de servitude ci-dessus mentionnée ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **8 – EAU POTABLE – PROLONGATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC LA SOGEDO**

La collectivité a confié à son délégataire, la SOGEDO, l'exploitation par affermage de son service d'eau potable le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2009

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger le contrat de délégation du service public d'eau potable de douze mois, portant son échéance au 31/12/2010, ceci pour le motif suivant :

*Délai nécessaire à la réflexion sur la réorganisation du service dans le cadre de l'intercommunalité.*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 du contrat d'affermage signé avec la SOGEDO, concernant la prolongation de douze mois de ce contrat et portant son échéance au 31/12/2010 et d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Cette prolongation permet de synchroniser la délégation de service public avec celle du syndicat de NANTHIAT et permet de mener à bien la réflexion sur l'adhésion à ce syndicat.

Madame LANGLADE souligne les chiffres correspondant à l'indice linéaire de perte du réseau de la commune et demande s'il sera nécessaire de rénover complètement ce réseau pour pouvoir adhérer au syndicat.

Le Maire répond que la commune va, durant cette année de prolongation de contrat, continuer le programme de remise en état des réseaux entamé en 2008. La suite des investissements sera financée par le Syndicat si la commune y adhère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 du contrat d'affermage signé avec la SOGEDO, concernant la prolongation de douze mois de ce contrat et portant son échéance au 31/12/2010,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## **8 – MAISON DU FOIE GRAS – FONDS DE CONCOURS**

Le Maire rappelle que la communauté de communes du Pays Thibérien a décidé l'aménagement de la Maison du Foie Gras, place Foch, dans le bâtiment mis à disposition par la commune.

Le Maire précise que la commune peut apporter une aide financière, compte tenu que ce projet structurant se situe au cœur de la commune.

L'aide financière peut être apportée sous la forme d'un fonds de concours, en vertu de l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales assouplissant les conditions de versement de fonds de concours entre les communes et les EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Le montant proposé pour ce fonds de concours est de 50 000,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- considérant que la Maison du Foie Gras se situe au cœur de la commune,
- considérant que le projet est structurant,
- considérant qu'il convient d'aider financièrement la communauté de communes du pays Thibérien pour la réalisation de ce projet,

d'accepter de verser un fonds de concours à la communauté de communes du Pays Thibérien à hauteur de 50 000,00 €.

Madame HYVOZ rappelle les principales caractéristiques du projet à ses collègues en insistant sur le fait que ce projet communautaire a été adopté à l'unanimité, qu'il s'inscrit dans un pôle d'excellence rural et que cette maison du foie gras représentera le seul musée du foie gras en Dordogne.

Sur le 850 000 € du projet, 170 000 € (20 %) resteraient à la charge de la Communauté de Communes si l'ensemble des financements sont obtenus, selon les indications des différents partenaires financiers.

Pour assurer le financement complet du projet il manque 50 000 € qui seraient apportés par ce fonds de concours.

Monsieur FAURE pense qu'il y a, d'après lui, une certaine logique à cet effort financier de la commune.

Monsieur VACHER souligne l'excellente localisation du projet en centre bourg.

Madame LANGLADE regrette que le portage financier de ce projet n'ait pas été plus précoce, ce qui aurait permis un meilleur financement.

Monsieur VILLEPONTOUX demande des précisions sur le fonds de concours. Il lui est répondu que la Communauté de Communes bénéficiera de l'apport financier de 50 000 € en un seul versement mais qu'au niveau du budget communal, cette somme sera amortie sur 5 ans soit à raison de 10 000 € par an.

Monsieur MOUTON demande si les éléments correspondant à la consultation pour les travaux sont connus. Il lui est répondu que c'est en cours.

Monsieur COURNIL demande qui assumera les dépassements, s'il y en a. Le Maire lui répond que le projet sera adapté au budget voté afin d'éviter d'éventuels dépassements.

Monsieur COURNIL signale que le budget de fonctionnement ne lui a pas été communiqué. Madame HYVOZ lui propose de le rencontrer pour lui apporter des précisions à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 2 CONTRE (M. COURNIL Bruno procuration de M. CANTY Georges),

ACCEPTE de verser un fonds de concours à la communauté de communes du Pays Thibérien à hauteur de 50 000,00 €.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

Concernant les travaux d'assainissement réalisés pour la station d'épuration et les réseaux, Monsieur le Maire souhaite faire un rappel et une mise au point au sujet des études de sol qui auraient pu être réalisées au préalable (article publié dans le journal de l'opposition).

Il rappelle ses propos lors du précédent conseil municipal :

- la réalisation de ces études n'aurait rien changé au montant des travaux car il n'y avait pas d'alternative aux passages des canalisations et au site de la station, ils auraient du être réalisés comme prévu et il aurait fallu payer les études en plus,
- la présence de rocher est estimée lors du montage du projet mais la quantité réelle est prise en compte dès qu'elle est connue lors de l'exécution des travaux. C'est la procédure ordinaire pour ce type de travaux.

### Monsieur MOUTON

PASS FONCIER : Un quatrième dossier est en cours d'instruction

Dossier CHIMIREC-DELVERT (Communauté de communes) : Ce Projet pourrait être remis en cause, Madame Le Préfet donnera son avis à la suite des résultats de l'étude complémentaire qu'elle a demandée.

Zone de SAINT-JORY DE CHALAIS (Hors territoire) : Des bruits courent au sujet d'une subvention de l'Europe envisagée pour l'aménagement d'un accès pour le déménagement du centre de tri postal de Thiviers sur cette zone. M. Mouton s'insurge contre ce qui serait un traitement inéquitable des territoires.

Madame LANGLADE précise, qu'à sa connaissance, aucune décision n'a été prise concernant ce projet.

### Monsieur DOBBELS

Le marquage des passages piétons va être réalisé prochainement.

Les travaux rue Henri SAUMANDE sont en cours de finition.

Rue de SARCEIX : les bordures sont refaites devant le parking du Cabinet Médical.



Les aménagements de la rue Gabriel PERI sont réalisés.

La place Jean-Paul SARTRE va être reprofilée prochainement avec la pose de bordures et la mise en place de castine.

#### Monsieur LOPEZ

Associations : Le numéro SIRET doit maintenant être demandé.

Faut-il remettre la voie devant la gare en double sens ?

Messieurs VACHER et CLUZEAU pensent que ce n'est pas souhaitable car cela augmenterait encore la vitesse des camions.

#### Madame MASSON

Les travaux de la maternelle ont été réalisés dans les délais prévus et sont très bien réalisés (réfection complète du couloir, sol amortissant pour le jeu). Mme Briaudeau a peint (à sa charge) un superbe trompe l'œil sur un mur de cour

Les stores pour les classes de l'école primaire ont été remplacés.

Du 15 au 22 mai un groupe de jeunes d'OSTRINGEN va séjourner à Thiviers. Les repas sont prévus à la cantine et un pot sera organisé le 20 mai à 18h.

#### Monsieur FAURE

Une manifestation pour protester contre le projet des sociétés AES et COMPOST ENERGIES se déroulera samedi prochain.

Quatre conseillers sont inscrits pour la visite du SMD3, le 26 juin, il invite ses collègues à s'inscrire avant le 20 mai car la visite est très intéressante.

Problème du conteneur du restaurant « La pergola » : odeurs signalées.

#### Monsieur VILLEPONTOUX

En juin se déroule le festival de musique des Joyeux Thibériens avec la présence de l'orchestre de l'armée de l'air de Bordeaux et le 7 juin un concert est organisé à l'église avec la chorale Tournesol.

#### Madame LANGLADE

Le Conseil Général va participer au financement de la passerelle à CORGNAC SUR L'ISLE (projet Communauté de Communes).

Dans le cadre de la construction de la nouvelle maison de retraite, le problème se pose du reclassement des bâtiments actuels de l'EHPAD.

De nombreux accidents sont constatés sur la RD 707 côté NONTRON, surtout les jours de pluie. Les réseaux doivent être réhabilités au préalable à la réfection de la chaussée par le Conseil Général. La mobilisation, d'une Opération Locale de Sécurité (OLS) peut être envisagée.

Le Conseil Général n'a pas encore reçu la demande de subvention pour le rallye.

#### Monsieur JOUIN

Un forum a été organisé pour les « Correspondants Défense », des sujets comme l'inscription des jeunes ou la restructuration de l'armée en France, ont été abordés. Un site Internet ou tous les renseignements sur les problèmes de défense est disponible avec possibilité de s'inscrire à la lettre de diffusion.

Monsieur JACCOU pour madame AUPETIT

L'offre de la société BRIVES a été retenue pour la réalisation du local pétanque de « La Pétanque Thibérienne ». Certaines prestations ont été retirées de l'offre et le coût de réalisation sera inférieur au montant prévu.

Monsieur CLUZEAU

Le marché des producteurs de pays va reprendre, place FOCH, tous les mardis à partir du mois de juin.

Monsieur RIDOIN

La clôture a été réalisée autour de la station d'épuration.  
Les travaux sont presque terminés et les essais auront lieu en juin.

Monsieur BOST informe ses collègues de l'activation de la ligne de trésorerie pour faire face au retard de paiement des subventions.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'un tableau va circuler concernant la tenue des bureaux de vote pour les élections européennes.

La séance est levée à 23h50